

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Rejeté

AMENDEMENT**N ° AS1157**

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« 6° Les conditions et modalités dans lesquelles est délivré un enseignement relatif à la prévention et la prise en charge de l'addiction. » »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les addictions sont un problème de santé publique majeur, que ce projet de loi pourtant intitulé "Ma santé 2022" ne mentionne pas. On parle pourtant de 49000 décès liés à l'alcool chaque année. La consommation d'alcool est d'ailleurs un paramètre dans 30% des condamnations pour violences, 40% des violences familiales, 30% des viols et 40% des violences familiales. La jeunesse est particulièrement touchée par les addictions avec 343 décès par surdose de drogues illicites parmi les 15-49 ans. Enfin, même si la consommation diminue, plus d'un tiers des décès par cancer sont liés au tabac.

Il existe pourtant de nombreux dispositifs à destination des personnes addictes (centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, consultations jeunes consommateurs, centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues, entre autres) et de nombreuses méthodes innovantes pour prévenir et prendre en charge l'addiction : la réduction des risques et des dommages, la procédure dite "repérage précoce et intervention brève", des approches motivationnelles, etc. Autant de lieux ressources et de thérapie qui nécessitent une formation des professionnel·les de santé pour les leur faire connaître. Or, cette formation fait défaut.

La médecine de premier recours a une position privilégiée pour détecter des situations d'addiction et faire les orientations adéquates, mais elle est confrontée à deux problèmes : tout d'abord l'adressage - vers qui orienter une personne addict ? Les associations pointent le fait que les professionnel·les ne connaissent que très peu les structures ressources en matière d'addictologie - et ensuite la posture : comment s'autoriser à interroger ce "tabou" de l'addiction ? Il existe des méthodes pour y parvenir, mais elles ne sont pas toujours connues, selon la Fédération Addiction.

Pour y remédier, il nous semble opportun, dans le cadre de la refonte des études de santé engagée par ce projet de loi, d'inclure un enseignement relatif à la prévention et la prise en charge de l'addiction dans le premier cycle des études de santé. C'est l'objet de cet amendement.